MASTER TRADUCTION ET ÉDITION LITTÉRAIRES

2025-2026

Guide de l'étudiant et de l'étudiante

Département LEA

Université Lumière Lyon 2
UFR des Langues

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation 1

2. Mes contacts 3

2.1 Mes contacts administratifs 3

2.2 Mes contacts pédagogiques 5

2.3. Les réseaux sociaux 6

3. Mes services 7

3.1 Santé 7

3.2 Culture 8

3.3 Finances 8

3.4 Association 9

3.5 Parrainage/marrainage entre étudiantes et étudiants français et internationaux 10

4. Mes cours 11

4.1 Semestre 1 11

4.2 Semestre 2 12

4.3 Semestre 3 13

4.4 Semestre 4 13

5. Mes examens 15

5.1 Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) 15

5.2 Mes examens en contrôle continu (CC) 16

5.3 Mes examens terminaux (CT) 17

5.4 Assiduité 17

1. Présentation

Le parcours Traduction et Édition Littéraires du Master Traduction & Interprétation consiste à former, en deux ans, des professionnels de la traduction littéraire, de la médiation culturelle et de l'édition des textes. Le français est la langue de travail et les enseignements concernent, au choix, **l'anglais, l'espagnol, l'italien, le chinois et l'arabe**. Un niveau de langue très élevé est exigé (C1 minimum pour le français et la langue étudiée).

Durée de la formation : 2 ans (4 semestres)

Stage et alternance : Un stage de 4 mois minimum est demandé pour le quatrième semestre. Un parcours professionnalisant (PPP) est réalisé pendant la première année de master.

Rythme de formation : Les cours sont répartis sur les trois premiers semestres, à quoi s'ajoutent des cours sous forme de stage intensif.

Admission : L'accès au master s'effectue uniquement sur dossier via le serveur Mon Master.

Public : Le master s'adresse essentiellement aux étudiantes et aux étudiants issus des filières LLCER ; mais des étudiantes et des étudiants viennent également de LEA ou de Lettres modernes.

Effectifs : Les effectifs sont de 25 étudiantes et étudiants maximum par classe.

Lieu de formation : Université Lumière Lyon 2 Campus Berges du Rhône (BDR)

Enseignement : L'assiduité est obligatoire.

Modalités de contrôle de compétences et de connaissances (MCCC) : Contrôle continu (travaux et devoirs individuels ou collectifs, évaluation écrite et orale).

Équipe pédagogique internationale : Enseignantes, enseignants, professionnels et titulaires universitaires. L'équipe enseignante est spécialisée en traduction littéraire et en édition.

2. Mes contacts

2.1 Mes contacts administratifs

2.1.1 Comment contacter l'UFR des Langues ?

Le master TEL se déroule exclusivement sur le campus des Berges du Rhône :

Campus Berges du Rhône (BdR)
18 quai Claude Bernard
69365 Lyon Cedex 07
+33 (0)4 78 69 71 42

À votre arrivée à l'Université Lumière Lyon 2, l'administration vous a attribué une adresse universitaire (**prenom.nom@univ-lyon2.fr**). Vous devez n'utiliser que cette adresse lorsque vous voulez contacter un ou une enseignante ou un personnel de l'administration.

Pour écrire un mail à un membre de l'Université, vous devez respecter les critères suivants :

Vous devez communiquer qu'avec votre **adresse mail universitaire** (prenom.nom@univ-lyon2.fr) qui vous a été attribuée à votre arrivée à l'Université Lumière Lyon 2. Ainsi, vous ne devez communiquer qu'avec les adresses universitaires des enseignants et des enseignantes ainsi que des personnels administratifs.

Votre mail doit toujours comporter un **objet**. La description de l'objet doit être courte et précise. Exemple : *inscription TD anglais*

Votre mail doit être encadré par des **formules de politesse**. Il doit commencer par un « Bonjour » / « Monsieur, Madame » (ne pas utiliser « Cher, Chère ») et se terminer par un « Cordialement », « Dans l'attente cordiale d'une réponse de votre part » ou encore par un « Merci par avance pour votre réponse ». À l'écrit comme à l'oral, je vouvoie tous les membres de l'équipe pédagogique et de l'équipe administrative.

Votre mail doit toujours contenir une **signature électronique** afin que votre interlocuteur ou interlocutrice vous identifie correctement. Vous devez indiquer votre prénom, votre nom, votre niveau, votre mention, votre parcours, votre mail et votre numéro étudiant.

Exemple :

Jean Ducret
Master 1 TEL
jean.ducret@univ-lyon2.fr / N°12345678

Attention : les règles de politesse s'appliquent aussi lors des rendez-vous physiques. Je vouvoie les personnels, je frappe à la porte et j'attends qu'on me dise d'entrer, je respecte les horaires et je viens seul(e) en entretien.

2.1.2 Qui sont les gestionnaires de scolarité ?

Fonction	Coordonnées	Campus
Responsable de scolarité	Florence COLLET-PRIOLET Bureau ATH.168 / 04 78 69 71 79 florence.collet-priolet@univ-lyon2.fr	BdR
Gestionnaire des masters Traduction et Interprétation	Florence ZORN COUTURIER Bureau ATH 144 / 04 78 69 72 87 Accueil physique : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au jeudi. Absente le vendredi après-midi. scol.masterTI@univ-lyon2.fr	BdR

Toutes les adresses universitaires des personnels administratifs de l'UFR sont dans l'onglet Équipe administrative sur le site de l'UFR des Langues.

2.1.3 Que faire quand je suis absent(e) ?

Les absences doivent toujours être **justifiées** par un avis du médecin, une attestation ou tout autre document qui fait foi. Quand vous êtes absent ou absente, le premier réflexe que vous devez avoir est de contacter les enseignantes et enseignants avec lesquels vous avez cours sur la journée par mail :

- Vous leur expliquez brièvement votre situation et vous leur demandez les modalités de rattrapage pour les cours manqués ;
- Vous mettez en copie le ou la gestionnaire de scolarité qui vous accompagne ;
- Et vous mettez en pièce jointe votre document justificatif.

Vous trouverez les mails universitaires de toutes les enseignantes et les enseignants dans la rubrique Équipe pédagogique du site de l'UFR des Langues.

2.1.4 J'ai des questions concernant mon orientation

Le Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion des Étudiants/étudiantes (COSIE) propose à toutes les étudiantes et les étudiants de l'Université un accompagnement pour toute question d'orientation et d'insertion professionnelle.

Prenez rendez-vous en ligne : https://www.univ-lyon2.fr/formation/dispositifs-d-accompagnement/accompagnement-individuel-cosie

2.2 Mes contacts pédagogiques

2.2.1 Les responsables de formation

Fonction	Coordonnées
Responsable des masters Traduction et Interprétation	Vincent RENNER vincent.renner@univ-lyon2.fr
Responsable du master Traduction et édition littéraires (TEL)	Sylvain TROUSSELARD sylvain.trousselard@univ-lyon2.fr

2.2.2 Les enseignantes et les enseignants

ASBAYOU Omar	o.asbayou@univ-lyon2.fr
BATAILLARD Pascal	pascal.bataillard@univ-lyon2.fr
BAYOUX Basile	basile.bayoux@univ-lyon3.fr
BINDEL Sandra	sandra.bindel@univ-lyon2.fr
BOND Niall	niall.bond@univ-lyon2.fr
BONZOM Alice	alice.bonzom@univ-lyon2.fr
DARTAI MARANZANA Nathalie	nathalie.dartai@univ-lyon2.fr
DURY Pascaline	pascaline.dury@univ-lyon2.fr
FILI-TULLON Touriya	touriya.filitullon@univ-lyon2.fr
GUO Weiwei	weiwei.guo@univ-lyon2.fr
KAHN Anne Emmanuelle	anne-emmanuelle.kahn@univ-lyon2.fr
KHCHOUM Salem	salem.khchoum@univ-lyon2.fr
LAGER Raphaël	
LAUREILLARD Marie	marie.laureillard@univ-lyon2.fr
MAKRI MOREL Julie	julie.makrimorel@univ-lyon2.fr
MILLOT Philippe	philippe.millot@univ-lyon2.fr
POIX Cécile	c.poix@univ-lyon2.fr
PROTIN Sylvie	sylvie.protin@univ-lyon2.fr
RAMONEDA Toni	
REBOURS Marie-Alice	marie-alice.rebours@univ-lyon2.fr

MES CONTACTS

ROSSI Elisa	elisa.rossi@univ-lyon2.fr
RUMELHART Antoine	antoine.rumelhart1@univ-lyon2.fr
TESRIF Mustapha	mm.tesrif@univ-lyon2.fr
TROUSSELARD Sylvain	sylvain.trousselard@univ-lyon2.fr

2.3. Les réseaux sociaux

2.3.1 Les sites internet

- UFR des Langues : https://langues.univ-lyon2.fr/
- Rubrique Master TEL : https://langues.univ-lyon2.fr/formation/master-mention-traduction-et-interpretation/master-tel-traduction-et-edition%C2%A0litteraires

2.3.2 LinkedIn, Facebook et YouTube

- LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ufr-des-langues/
- Facebook : https://www.facebook.com/Universite.Lumiere.Lyon2/
- YouTube : https://www.youtube.com/user/UnivLyon2

3. Mes services

3.1 Santé

3.1.1 Je souhaite bénéficier d'une consultation médicale

L'équipe du Service de santé universitaire (SSU) est composée de médecins, d'infirmiers, d'une diététicienne, de psychologues et d'une maïeuticienne et est renforcée par une équipe administrative qui vous accueille sur place ou par téléphone. Si vous avez un ou une médecin traitant à proximité, vous devez, en priorité, prendre rendez-vous auprès de lui/elle.

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous uniquement :

- de 8h30 à 17h30 sur le campus Berges du Rhône (BDR)
- de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h sur le campus Porte des Alpes (PDA) - non accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)

Contact : Par téléphone : 04 78 77 43 10
Par mail : ssu@univ-lyon2.fr

Le SSU est aussi un des lieux où vous pourrez avoir gratuitement des préservatifs (féminins et masculins) mais aussi des protections féminines menstruelles.

Campus Berges du Rhône (BdR)	Campus Porte des Alpes (PdA)
Bâtiment GAIA rdc 86 rue Pasteur 69007 Lyon Arrêt Centre Berthelot (T2) Accès PMR	Bâtiment 1 de l'IUT, 1er étage 106 bd de l'Université 69500 Bron Arrêt Parilly-Université (T2) Pas d'accès PMR

3.1.2 Je suis une personne en situation de handicap

La Mission Handicap est un service de l'Université Lumière Lyon 2 qui déploie un système d'accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap au sein de l'établissement.

Accueil :

- les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h
- le mardi de 8h30 à 11h30 puis de 14h30 à 17h

Contact : Par téléphone : 04 78 77 31 05

Par mail : mission.handicap@univ-lyon2.fr

Rendez-vous possibles les jeudis sur le campus BDR dans les locaux du SSU. Vous pouvez également contacter Mme. Idoli CASTRO, référente handicap à l'UFR des Langues à idoli.castro@univ-lyon2.fr.

3.1.3 Je suis une personne en situation de détresse psychologique

La situation de détresse psychologique chez les étudiants et les étudiantes est à prendre très au sérieux. Ne vous isolez pas, contactez le SSU pour prendre un rendez-vous ou appelez directement les numéros verts spécialisés listés ci-dessous :

- Si vous souffrez d'isolement, de démotivation ou d'épuisement, appelez la **Plateforme d'écoute pour les étudiantes et les étudiants** mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ouverte 24h/24 7j/7 au 04 26 73 32 32.
- Si vous souffrez de stress ou que vous adoptez des comportements à risque, demandez un entretien individuel en ligne ou par téléphone avec un psychologue du **Dispositif d'écoute et de soutien** gratuit, disponible du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi 10h à 14h sur inscription par téléphone 07 64 42 92 59.
- Si vous ou un proche souffrez de problèmes de santé mentale, contactez la **Plateforme Live du Vinatier**, disponible 7j/7 de 8h à 20h par téléphone au 04 37 91 55 99 ou via live@ch-le-vinatier.fr.
- Pour n'importe quel type d'urgence nocturne, appelez la ligne d'écoute **Nightline** de 21h à 2h30 du matin au 04 85 30 00 10.

Retrouvez toutes les informations sur l'accompagnement psychologique des étudiants et des étudiantes sur la page dédiée de l'Université : https://www.univ-lyon2.fr/universite/actualites-universitaires/accompagnement-psychologique-pour-les-etudiant-es

3.2 Culture

L'Université Lumière Lyon 2 propose une riche programmation événementielle, scientifique et artistique. Pour ne rien manquer des actualités et événements culturels à la fac, suivez-nous sur les réseaux sociaux :

- Facebook : https://fr-fr.facebook.com/cultureLyon2/
- Instagram : https://www.instagram.com/culturelyon2/
- Site internet : https://www.univ-lyon2.fr/vie-des-campus/culture-lyon2

3.3 Finances

En cas de difficultés personnelles, familiales, psychologiques, de santé, administratives ou financières, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le service social du CROUS de l'Université Lumière Lyon 2. Le rôle de l'assistant ou de l'assistante de service social est de vous accueillir, de vous écouter, d'identifier les difficultés auxquelles vous êtes confronté et de définir avec vous un plan d'action pour vous accompagner dans la résolution de ces difficultés et ainsi favoriser votre réussite personnelle et universitaire (accompagnement dans les démarches, informations sur les droits, sur le budget, orientation vers des structures, médiation, instruction de demandes d'aides

financières, etc...). Les assistants et assistantes de service social sont soumises au secret professionnel et vous proposent donc un espace d'écoute en toute confidentialité.

Plus d'infos sur : https://mesaides.universite-lyon.fr/

Accueil : Des permanences téléphoniques sont assurées par les secrétaires du service social les mardis de 13h30 à 16h30 et les jeudis de 9h à 12h au 04 72 80 13 25.

Le Service social ne reçoit que sur rendez-vous. En cas de difficulté, ne tardez pas à prendre un rendez-vous. Selon les périodes de l'année universitaire, les délais d'attente peuvent varier en moyenne de deux à quatre semaines. Des créneaux d'urgence peuvent toutefois être proposés en cas de graves difficultés compromettant à court terme la poursuite d'études.

Contact : Écrivez un mail à ssocial@crous-lyon.fr en indiquant votre établissement d'inscription, votre filière, le motif de votre demande et vos coordonnées téléphoniques et pensez à joindre votre certificat de scolarité.

3.4 Association

S'engager dans une association permet de s'impliquer dans un projet de votre choix et de défendre une cause qui vous concerne. Cette implication est un moyen à la fois :

- **humain**, parce que vous donnez de votre temps pour apporter de l'aide à la société sur un sujet précis ;
- **personnel**, parce que vous vous donnez les moyens de découvrir de nouvelles perspectives et de rencontrer de nouvelles personnes qui partagent vos centres d'intérêt ;
- et **professionnel**, parce qu'en développant de nouvelles compétences et en vous intéressant à une cause en particulier, vous montrez à vos futures employeuses ou employeurs que vous savez vous investir et promouvoir les projets qui vous stimulent.

Votre engagement étudiant peut être valorisé sur votre diplôme. Plus d'infos sur : https://www.univ-lyon2.fr/formation/les-bonus/

À l'UFR des Langues vous pouvez vous inscrire à l'association des étudiants et des étudiantes MINERVE : s'engage à organiser des activités extrascolaires tels que des voyages, pique-niques linguistiques, des soirées cinéma, des correspondances avec les étudiantes et les étudiants des universités partenaires.

L'association des **Métisseurs de mots**, association des étudiants et anciens étudiants du master TEL, promeut la traduction littéraire et les littératures francophones et étrangères, en menant des actions d'animation culturelle, avec des rendez-vous publics réguliers (lectures publiques, édition de traduction, etc...)

Contact : Écrivez un mail à metisseursdemots@gmail.com ou rendez-vous sur le site https://metisdemots.wordpress.com/.

3.5 Parrainage/marrainage entre étudiantes et étudiants français et internationaux

Ce dispositif consiste à mettre en lien des étudiantes et les étudiants internationaux avec les étudiantes et les étudiants locaux pour qu'ils puissent échanger et s'entraider. L'inscription à l'opération binôme se fait à chaque début de semestre (environ mi-septembre et mi-janvier) via le formulaire mis à disposition par le service des relations internationales. Des rencontres sont organisées tout au long du semestre pour que les binômes puissent échanger leurs expériences dans une ambiance interculturelle.

Contact : operationbinome@listes.univ-lyon2.fr

Suivez les actualités du programme Alter Ego sur la page **Facebook** : https://www.facebook.com/beilyon2

Le but de ce dispositif est principalement celui de créer des liens sociaux. Si votre intérêt se porte plus précisément sur les échanges linguistiques, le dispositif Tandem sera mieux adapté.

4. Mes cours

4.1 Semestre 1

	Code apogée	Intitulé	Type	Responsable
UE Aspects de la langue	41CTAC01	Genres et discours spécialisés	CM de 14h	Philippe MILLOT
	41CTAD01	Lexicologie	CM de 14h	Julie MAKRI MOREL
	41CTAA01	Traductologie	CM de 14h	Alice BONZOM
	41CTCA04	Conférences (non noté)	TD de 7h	Sylvain TROUSSELARD
UE Culture littéraire et	41CTCB01	Grands repères culturels	CM de 14h	Sylvain TROUSSELARD
	41CTCB02	Stratégie de la traduction	TD de 14h	Sylvain TROUSSELARD
	41CTCB03	Atelier d'écriture	TD de 21h	Sylvie PROTIN
UE Édition	41CTCC01	Chaîne du livre	TD de 7h	Sylvie PROTIN
	41CTCC02	Propriété intellectuelle : aspects juridiques	TD de 7h	Anne Emmanuelle KAHN
	41CTCC03	Sous-titrage	TD de 14h	Antoine RUMELHART
UE Traduction	41CTCXB1	Interprétation au choix (anglais, espagnol, italien, arabe, chinois)	TD de 7h	Niall BOND, Sylvie PROTIN, Salem KHCHOUM, Weiwei GUO ou Elisa ROSSI
	41CTCXC1	Atelier de traduction au choix (anglais, espagnol, italien, arabe, chinois)	TD de 42h	Antoine RUMELHART, Sylvie PROTIN, Sylvain TROUSSELARD, Mustapha TESRIF ou Marie LAUREILLARD

4.2 Semestre 2

	Code apogée	Intitulé	Type	Responsable
UE Linguistique et traduction	42CTAD01	Terminologie	CM de 14h	Pascaline DURY
	42CTAC01	Environnement professionnel du traducteur	CM de 14h	Marie-Alice REBOURS
UE Littérature	42CTCB01	Histoire des théories et des pratiques de la traduction	TD de 14h	Pascal BATAILLARD
	42CTCB02	Littérature jeunesse	TD de 14h	Cécile POIX
UE Édition et méthodologie	42CTCC01	Édition	TD de 14h	Raphaël LAGER
	42CTCC02	Correction	TD de 7h	Raphaël LAGER
	42CTCC03	Méthodologie professionnelle	TD de 14h	Toni RAMONEDA
	42CTCC04	Le livre : conception et fabrication	TD de 14h	Antoine RUMELHART
UE Écriture et communication	42CTCD01	Atelier d'écriture	TD de 14h	Sylvie PROTIN
	42CTCD01	Communication culturelle	TD de 14h	Antoine RUMELHART
UE PPT	42CTCE01	Parcours professionnel personnalisé	Projet suivi	Sylvain TROUSSELARD

4.3 Semestre 3

	Code apogée	Intitulé	Type	Responsable
UE Édition de textes	53CTCA01	PAO	TD de 14h	Basile BAYOUX
	53CTCA02	Gestion de projet	TD de 14h	Sylvie PROTIN
	53CTCA03	Conférences	TD de 14h	Sylvain TROUSSELARD
UE Culture littéraire et écriture	53CTCB01	Grands repères culturels	CM de 14h	Sylvain TROUSSELARD
	53CTCB02	Stratégie de la traduction	TD de 14h	Sylvain TROUSSELARD
	53CTCB03	Atelier d'écriture	TD de 21h	Sylvie PROTIN
UE Traduction	53CTCXB1	Atelier de traduction au choix (anglais, espagnol, italien, arabe, chinois)	TD de 42h	Antoine RUMELHART, Sylvie PROTIN, Sylvain TROUSSELARD, Mustapha TESRIF ou Marie LAUREILLARD
	53CTCXC1	Interprétation au choix (anglais, espagnol, italien, arabe, chinois)	TD de 7h	Niall BOND, Sylvie PROTIN, Salem KHCHOUM, Weiwei GUO ou Elisa ROSSI

4.4 Semestre 4

	Code apogée	Intitulé	Type	Responsable
UE Stage et rapport	54CTCA01	Stage (non noté)	Projet suivi	Sylvain TROUSSELARD
	54CTCA02	Rapport de stage	Projet suivi	Sylvain TROUSSELARD
UE Mémoire	54CTCB01	Mémoire de traduction	Projet suivi	Sylvain TROUSSELARD

5. Mes examens

5.1 Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC)

5.1.1 Définitions

Suivant les objectifs pédagogiques annoncés pour la formation, l'acquisition des connaissances et des compétences peut être appréciée soit par un contrôle continu, soit par des examens de fin de semestre ou d'année d'études (examens terminaux), soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) propres à chaque formation sont validées chaque année par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et portées à la connaissance des étudiantes et des étudiants au plus tard dans le mois qui suit le début de l'année universitaire (soit le 30 septembre), par voie d'affichage sur le site internet de l'Université et sur les sites internet des composantes (UFR et Instituts).

Les MCCC précisent pour chaque semestre ou année d'études :

- **Le régime et l'organisation des études et des examens et, sauf exception, des épreuves de seconde chance (session 2)**, dont :
    - Contrôle continu ou intégral, terminal, examens, seconde chance, modalités alternatives ;
    - Type d'épreuve (écrit, oral, dossier) pour chaque élément pédagogique ou chaque UE ;
    - Les règles de compensation et coefficients pondérateurs pour le calcul de moyennes, le cas échéant.
- Les **MCCC alternatives** pourront être mises en application dès lors que la fermeture administrative des locaux sera prononcée par décision du/de la Président(e) de l'Université et/ou par ordonnance ministérielle. D'autres modalités alternatives pourront être mises en œuvre en fonction des mesures législatives et règlementaires susceptibles d'être adoptées par les pouvoirs publics. La CFVU sera amenée à se prononcer sur la date d'application de ces modalités alternatives de contrôle des connaissances et de compétences votées en instance au début de l'année universitaire ainsi que sur l'application des modalités d'enseignement à distance.

5.1.2 Le déroulement des examens

Être en retard aux examens : Lorsque les MCCC prévoient des examens terminaux, l'accès aux salles d'examen est interdit à toute étudiante ou étudiant qui se présente plus de 1/3 du temps de la durée de l'examen après le début de la composition. Pour l'étudiant ou l'étudiante retardataire (moins de 1/3 du temps de la durée de l'examen) autorisée à entrer en salle d'examen, aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé. Mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen. En cas de situation entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants et les

étudiantes d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles pourront être prises tout en préservant l'égalité de chances de toutes les étudiantes et les étudiants concernés par l'épreuve.

Se déplacer pendant les examens : Une fois les sujets distribués, aucun étudiant ou étudiante n'est autorisé à se déplacer et à quitter momentanément ou définitivement la salle avant la fin du tiers de la durée de composition, une fois les sujets distribués (même s'il/elle rend une copie blanche). Les étudiants et les étudiantes qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés qu'un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant ou à la surveillante, qui la leur restituera à leur retour. Pour les épreuves d'une heure ou moins, aucune sortie ne sera autorisée avant la fin de l'épreuve.

5.1.3 Autres cas

Les étudiantes et les étudiants ne sont pas autorisés à avoir sur eux/elles, dans la salle d'examen, des documents, des outils électroniques, informatiques ou téléphones portables, sauf mention expresse du contraire, auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation devront être explicités sur le sujet. Toute forme de communication entre l'étudiant ou l'étudiante et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants et étudiantes dans la salle d'examen, est interdite, sauf mention expresse du contraire. Dans le cas d'un double cursus ou du statut d'AJAC (hors double Licence spécifique), la compatibilité entre les examens terminaux ne peut être garantie. L'étudiant ou l'étudiante qui ne pourra se rendre à des examens pour incompatibilité de planning, devra se rendre aux épreuves terminales de seconde chance.

5.2 Mes examens en contrôle continu (CC)

Le contrôle continu est organisé durant les semestres d'enseignement. Il est constitué d'épreuves dont l'organisation et la fréquence sont laissées à la libre appréciation du responsable de l'enseignement et précisées en début d'année (avec un minimum de 2 évaluations). Il ne fait pas nécessairement l'objet de convocation et n'est pas inscrit dans le calendrier des examens. Le contrôle continu peut être appliqué aux enseignements en travaux dirigés (TD), en travaux pratiques, en cours magistraux (CM) ou à l'UE.

Attention : si j'ai un devoir à rendre à mon enseignante ou mon enseignant de TD, je ne suis pas autorisé(e) à le laisser à l'accueil des licences, je m'organise pour lui remettre en mains propres ou lui envoyer par mail (si prévu).

5.3 Mes examens terminaux (CT)

Pour chaque année de Licence, il y a 3 périodes d'examens terminaux :

- de décembre à janvier : examens du semestre impair (1, 3 ou 5 selon mon année de Licence) en 1ère session, c'est-à-dire les examens terminaux portant sur les cours qui ont eu lieu de septembre à décembre ;
- d'avril à mai : examens du semestre pair (2, 4 ou 6 selon mon année de Licence) en session 1, c'est-à-dire les examens terminaux portant sur les cours qui ont lieu de janvier à avril
- en juin : examens de 2ème session (communément appelés « rattrapages »), où je repasse tous les examens terminaux des matières que je n'ai pas validées, ou auxquels j'ai été absent ou absente lors des examens terminaux de 1ère session (semestres impairs et pairs).

Le planning des examens terminaux est publié sur la page dédiée du site de l'UFR au fur et à mesure de l'année ou dans le calendrier universitaire : https://langues.univ-lyon2.fr/espace-etudiant/reglement-et-examens/examens-et-controle-des-connaissances

5.4 Assiduité

Sauf en cas de dispense inscrite dans le contrat pédagogique de l'étudiant ou l'étudiante, la présence aux séances d'enseignement (CM, TD…) sur site et en ligne ainsi qu'aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences prévues pour valider la formation est obligatoire. Le contrôle de l'assiduité est obligatoire dès lors que l'enseignement fait l'objet d'une évaluation en contrôle continu (TD, CM, TP). La présence en TD et en TP doit être vérifiée et formalisée par l'enseignant ou l'enseignante. La présence en CM doit être vérifiée et formalisée si l'enseignement fait l'objet d'un contrôle continu ou intégral. Toute absence devra faire l'objet d'un document, indiquant son motif légitime, communiqué à l'enseignant ou l'enseignante et/ou au secrétariat dans un délai de 15 jours à compter du jour de l'absence. Tout étudiant ou toute étudiante non dispensée d'assiduité à un enseignement, est déclaré en **Absence Injustifiée (ABI)** ou en **Absence Justifiée (ABJ)** à la première session d'examen, après la 2ème absence effective constatée (absence à 2 séances). Cette absence entrainera une absence de note. La mention ABJ ou ABI sera indiquée sur le relevé de notes, si l'absence a été considérée comme justifiée ou non. L'étudiant ou l'étudiante pourra se présenter à l'examen de 2ème session. L'étudiant ou l'étudiante ne peut être exclue d'un TD en raison de ses absences. Il/elle pourra continuer à suivre l'enseignement même s'il/si elle ne participera plus au contrôle continu.

Je suis un étudiant. En cas d'absence, voici la marche à suivre :

Option 1 : Je justifie mon absence auprès de l'enseignant dans les 15 jours maximum qui suivent mon absence : je suis donc autorisé à me présenter à une évaluation de remplacement si l'enseignant accepte de m'en faire passer une. Deux options s'ouvrent à moi :

- **Je suis présent à l'évaluation de remplacement :** j'obtiens une note comptant dans ma moyenne de TD. Les choses sont rentrées dans l'ordre.
- **Je suis absent à l'évaluation de remplacement :** quel que soit le motif, je me vois attribuer la note de zéro, qui compte dans ma moyenne de TD.

Option 2 : Je ne justifie pas mon absence : je suis noté absent au contrôle continu et marqué défaillant à la matière TD. Je ne peux pas valider ni ma matière, ni mon semestre, ni mon année.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page dédiée du Règlement général des études : https://www.univ-lyon2.fr/formation/reglement-general-des-etudes

© Université Lumière Lyon 2

UFR des langues – Bâtiment Athéna
18 quai Claude Bernard
69035 Lyon Cedex 07

université lumière lyon 2
UFR des langues